

Louis LE GUENNEC

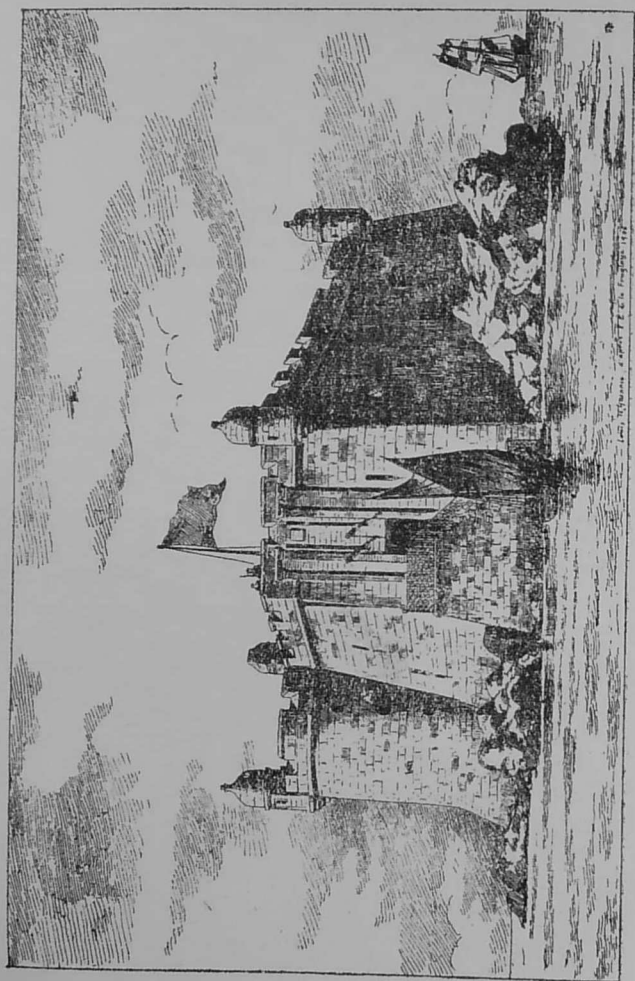
Le Château du Taureau



Éditions de MOUEZ AR VRO

33, PLACE THIERS. — MONTROULEZ (MORLAIX)

FINISTÈRE



Louis LE GUENNEC

Le Château du Taureau



Éditions de MOUEZ AR VRO

33, PLACE THIERS. — MONTROULEZ (MORLAIX)

FINISTÈRE

AU CHATEAU DU TAUREAU



POUR LOUIS LE GUENNEC.

*Menaçant comme un sphinx, massif comme un auroch,
Battu des vents au front et des flots à la base,
Tu dresses hors des eaux la silhouette rase
De tes grands murs issus des entrailles du roc.*

*La fureur de la mer à ton avant s'écrase
Et tu sembles narguer ses assauts et ses chocs ;
Sur ton granit, le temps épuise ses estocs
Sans jamais émouvoir ta séculaire extase.*

*Au temps où de Morlaix tu fus le défenseur,
Les lourds vaisseaux anglais, soudain pris de terreur,
Fuyaient à ton aspect vers leurs lointains repaires.*

*Aujourd'hui, chargé d'ans, vétuste, délaissé
Si ton renom n'a plus sa splendeur de naguère
Tu restes toujours fier en ton orgueil blessé,*

Antique protecteur du terroir de mes pères !

FANCH GOURVIL.



Le Château du Taureau

I

Le château du Taureau, est-il nom plus évocateur pour un vrai Morlaisien ! De le lire, de l'entendre, cela mêle aussitôt au souvenir de joyeuses promenades estivales vers le Bas de la Rivière, le Dourduff ou Saint-Julien, la vision lointaine et dorée du vieux fort accroupi comme un dogue au repos à l'entrée du beau lac bleu, empli de soleil et de brise, que dessine la rade de Morlaix dans l'agréable contour de ses amènes rivages. Que l'on découvre le Taureau de la crête venteuse du Méné - Plouïan, au milieu du chapelet d'îlots, d'écueils, de phares, de tourelles, de balises égrené au travers des passes ; qu'on l'aperçoive de la palme herbeuse de Coatilès, du plateau nu où s'érige la blanche tour de la Lande, de la pointe montueuse de Penalan, entre les troncs squameux des grands pins que balance le souffle du large, des garennes escarpées de Kerarmel, du sommet d'un des cairns de galets qui, sur la presqu'île de Barnévez, recèlent de mystérieuses sépultures, partout la vieille

forteresse ajoute à l'incomparable décor marin qui l'encadre l'émouvant attrait des choses d'autrefois, le prestige d'une longue histoire mal connue que chacun peut s'imaginer guerrière ou dramatique à souhait.

Devant ce rude témoin d'un passé disparu, les âmes belliqueuses rêvent de combats, de corsaires, de furieuses canonnades roulant sur les vagues d'épaisses volutes de fumée, d'épiques échanges de boulets entre ce lourd vaisseau de granit affourché sur sa roche, et une escadre de ces frégates à civadière, bonnettes gonflées et poupe ornée de sculptures, telles qu'on en voit dans les tableaux de Rossi. Les esprits romanesques, eux, songent à Latude, à Trenck, à Monte-Christo, à une sombre légende d'innocents emmurés vifs, de lettres de cachet, de geôliers muets, de torture et de désespoir. Les artistes aiment la martiale silhouette de son donjon, ses guérites de guetteurs en nid d'hirondelle, ses courtines trouées d'embrasures béantes et formées d'assises régulières de larges blocs roussâtres, toute cette farouche masse crénelée s'enlevant avec un puissant relief sur le lumineux azur du ciel et des flots, tandis qu'à son ombre de fines voiles blanches s'inclinent et glissent légères. « Qu'il est beau à voir, le vieux Taureau, s'écrie quelque part Charles Alexandre, lorsque dans les tempêtes d'hiver la mer brise et couvre les remparts comme la proue d'un navire, ou

lorsque dans la splendeur des jours d'été, les vagues bleues moutonnant dans la baie lavent en mourant le pied des tours dorées par le soleil, qu'une blanche ceinture d'écume ondule le long des pierres ! »

La fondation du château du Taureau remonte au règne de François I^{er} et fut imposée aux bourgeois morlaisiens par la nécessité de se protéger contre d'incessantes razzias anglaises. Au temps jadis, nos bons voisins d'Outre-Manche n'ont pas été toujours aimables à l'égard des Bretons, mais comme ceux-ci leur ont rendu la pareille avec usure, on peut à présent, sans ombre de rancune, passer l'éponge sur ces antiques griefs. Donc, en 1522, l'amiral anglais Howard, informé que la ville était dégarnie de troupes, jeta à terre un millier d'hommes qui brûlèrent le château de Lezireur, près d'Henvic, puis gagnèrent, sous le couvert des bois épais de Cuburien et Keranroux, les approches du port. La nuit venue, ils se ruèrent à l'attaque, pillèrent les maisons des riches négociants, les trésors des églises, mirent le feu aux plus beaux quartiers, se gorgèrent de vins et de victuailles, puis, dès l'aube, regagnèrent leurs navires en pliant sous le poids du butin. La population, terrorisée, s'était enfuie. Au premier écho du désastre, le seigneur de Laval accourut ventre à terre de Guingamp, suivi de l'arrière-ban, mais déjà les Anglais poussaient au large ; pour toute consolation, on ne put qu'assommer quelques centaines de trainards

qui cuvaient leur ivresse sous les ombrages du Styvel. Leur sang rougit les eaux de la fontaine dite depuis *Fontaine des Anglais*.

Sur les bords de la rade, on chante encore une complainte bretonne contemporaine sans doute de ce coup de main. C'est l'histoire d'une belle fille du Dourduff, Marivonik, qu'un capitaine anglais trouva fort à son goût et s'adjugea pour part de prise. Agnonillée sur le tillac du bateau qui l'emportait loin de son pays, vers l'exil et la honte, Marivonik pleurait en adressant aux siens de touchants adieux. Tout à coup, implorant avec un élan de ferveur la Vierge du Mur, secourable aux malheureux, elle se précipita dans la mer. Furieux et blasphémant, « le Grand Anglais » fit manœuvrer pour tenter de ressaisir sa proie. Inutiles efforts ! un poisson gigantesque avait soulevé sur son dos la jeune fille évanouie, et s'en vint la déposer doucement au rivage, devant la maison paternelle.

Les gens de Morlaix avisèrent d'abord au plus pressé ; c'était se mettre désormais à l'abri d'aussi terribles surprises. Avant même de rebâtir leurs logis et de relever leurs clochers, ils constituèrent entre eux une sorte de milice urbaine à laquelle concouraient les paroisses d'alentour, à trois lieues à la ronde, et, pendant des années, montèrent une garde vigilante sur les deux pointes de Pennalan et de Barnénez, qui limitent à l'ouest et à l'est l'entrée de la rade.

Mais ce qui-vive perpétuel, fatigant et dispendieux, n'allait pas sans désagréments de toutes sortes, et c'est ainsi qu'un jour nos bourgeois s'avisèrent qu'un solide bastion, construit au milieu du goulet et armé d'une bonne artillerie, remplirait à merveille, dans l'avenir, le rôle de sentinelle. A cette époque, on ne s'éternisait pas en formalités et en paperasseries ; le duc d'Etampes, étant venu à Morlaix inspecter les défenses de la côte, accorda aussitôt sa permission, et obtint même du Roi que les impôts sur les vins déchargés dans le port fussent affectés à l'entretien du fort et sa garnison. Aujourd'hui, le fisc n'est plus contumier de semblables largesses.

De 1542 à 1544, on travailla à établir le château sur la roche dite *le Taureau*, peut-être à cause du mugissement des flots dans ses cavernes. Il ne ressemblait pas à l'édifice actuel ; c'était une sorte d'ouvrage arrondi et massif, d'une soixantaine de pas de circuit. Les Morlaisiens le bâtirent tout entier à leurs frais, méritant ainsi que la garde leur en fut confiée — « privilège glorieux et unique en France, dit M. de Blois, d'une place forte frontière exclusivement gouvernée et administrée par des bourgeois ». L'élection du premier capitaine eut lieu sur le perron de l'église collégiale du Mur ; le choix des notables se fixa sur un soldat de carrière, Jean de Kermellec, sieur de Kergoat, capitaine des francs-archers de l'évêché de Léon. Trente hommes résolus formaient la garnison ; leur

premier exploit fut la saisie, sur un flot voisin, de dix espions anglais qu'ils pendirent haut et court à leurs créneaux. Cette aventure faisant craindre une prochaine attaque, on adjoignit aux soldats un renfort de vingt robustes gaillards et de trois dogues féroces qui rôdaient la nuit sur les rochers.

A partir de 1564, les maires de Morlaix devinrent de droit, leur année d'exercice révolue, capitaines du Taureau pour l'année suivante. C'était là une charge purement honorifique, car, hormis le cas de guerre, ils y résidaient très peu, préférant la douce pénombre de leurs maisons à lanterne de la ville-close à l'enceinte humide et morose de ce fort sans cesse âprement souffleté par le vent du large, fouetté par l'écume qui retombe le long des remparts en baves neigeuses. Ils tenaient pourtant à ce poste, et le firent bien voir, lorsqu'en 1568 leur gouverneur, Troilus de Mesgouez, aventurier et spadassin de marque pour qui Catherine de Médicis eut, dit-on, des bontés, s'avisait de s'annexer le Taureau. Les Morlaisiens regimbèrent si rudement que le beau Troilus dut battre en retraite, et, comme au fond il n'en voulait qu'à la pécune, on lui acheta sa démission moyennant quelques milliers de livres qu'il s'en alla joyeusement éparpiller à la cour des Valois.

Dans l'incolore galerie des pacifiques bourgeois, négociants ou minces gentilhommes qui furent annuellement, durant près d'un siècle, les capitaines

du château du Taureau, une singulière figure se détache pourtant avec un relief incisif, comme gravée à l'eau forte. C'est celle de Guillaume du Plessis, sieur de Kerangoff, « *L'Enragé têtue* ». Il resta neuf ans au fort, de 1593 à 1604, c'est-à-dire pendant la période la plus troublée de la Ligue en Bretagne, ce qui fait croire qu'il avait reçu d'Henri IV des ordres secrets pour conserver le commandement du château jusqu'à la fin de la guerre civile. En vain la municipalité de Morlaix lui dépêchait-elle des escouades d'huissiers pour le sommer de cesser son usurpation. Les premiers trouvèrent porte close, et durent afficher leur exploit sur l'huis bardé de fer ; les seconds, moins chanceux, furent bâtonnés, houspillés par les soldats, poursuivis par les dogues, emprisonnés même, selon l'humeur du maître de céans. Pour se ravitailler, Kerangoff arrêta les navires sous la menace de ses canons, et en réquisitionnait le chargement ; la municipalité faisait-elle incarcérer son fils, il s'en vengeait aussitôt en enlevant sur le quai de Morlaix, de notables habitants qu'il enfermait dans ses cachots les plus inconfortables ; l'une de ses facéties habituelles était de faire saisir les gens mal disposés à son égard, de les embastiller, puis de leur vendre leur liberté moyennant la forte somme.

La seule liste de ses méfaits remplirait une page entière. Du moins, on lui sait gré d'avoir veillé si vigoureusement sur son bastion qu'aucun ennemi n'y

parvint à prendre pied, ni Mercœur, ni la Fontenelle, ni les Espagnols. Il était honnête à ses heures ; la paroisse de Plougasnou lui confia ses vases sacrés pour les mettre à l'abri des bandits fortifiés à Primel, et il rendit fidèlement ce dépôt. En 1604 enfin, le roi le releva de sa faction ; il s'en revint sans embarras à Morlaix, vêtu de son harnois guerrier, escorté de ses soldats. A sa vue, du peuple assemblé sur la place de l'Eperon monta une sourde rumeur de haine : « Ce bruit ne m'effraie guère, dit-il à l'un des échevins. Il ressemble à celui des vagues de la mer montante. J'y suis fait ! .. » Un insolent procès lui procura le moyen d'extorquer encore à la communauté près de 28.000 livres, et il se retira au manoir de Coatserhô pour y jouir en paix de la fortune ainsi amassée. Il mourait trois ans après, et le 1^{er} août 1607, les moines de St-Dominique l'ensevelissaient en grande pompe dans leur église.

Kerangoff s'était peu soucié de réparer et d'entretenir le fort ; aussi le restitua-t-il en piteux état. Avant que les finances très avariées de la ville eussent permis d'y faire de sérieuses réparations, le donjon s'écroula brusquement, en 1609, entraînant dans ses ruines un soldat posté en sentinelle, qui se nommait Pierre Danjou. On le croyait écrasé sous cet amas de pierres, mais on remarqua que les dogues flairaient en gémissant certain point des décombres. Les camarades du disparu se mirent alors au travail et fini-

rent par le retrouver, après huit jours, affamé et blessé, mais bien vivant, sous une sorte de voûte que les blocs de granit avaient miraculeusement formée au-dessus de lui. La tour fut relevée, et si solidement qu'elle est encore debout.

En 1611, le capitaine du Taureau, Jacques Deleau, s'était rendu à Morlaix avec sa fille pour écouter, dans l'église du Mur, la prédication d'un capucin fameux, le P. Joseph. Il faisait nuit noire au sortir de l'office, et, à la faveur de l'obscurité, d'audacieux marins irlandais enlevèrent la jeune fille, ainsi que sa suivante, et les transportèrent sur un navire qui leva l'ancre aussitôt. Heureusement, Deleau fut averti à temps. Il équipa deux péniches, les remplit de matelots et d'hommes armés, descendit le chenal à force de rames, et, en rade, retrouva le vaisseau qui virait de bord dans la baie de Carantec pour s'engager dans les passes et cingler en haute mer. Bondissant sous l'élan des avirons, les péniches le gagnèrent de vitesse, l'accostèrent à la fois ; Deleau se rua à l'abordage, et, après une courte lutte, il était maître du brick. Sa fille retrouvée saine et sauve, il se montra implacable dans la punition. Il égorga le capitaine de sa propre main, fit jeter aux poissons, pieds et poings liés, tous les survivants de l'équipage, et, ayant fait échouer le navire sur l'île Grande, il ordonna de l'incendier. A la suite de cette effrayante exécution, les malfaiteurs étrangers du pays furent saisis et embarqués violemment à Roscoff.

Fiers de leur forteresse, les Morlaisiens redoutaient que l'omnipotence royale des Bourbons n'arrachât à la ville le précieux privilège concédé par les Valois. Aussi soudoyaient-ils à Paris « certain personnage pour espier les demandes faites en cour du commandement du Taureau ». C'était pourtant là une charge qui grevait lourdement le budget urbain, car les réparations, frais d'entretien, solde de la garnison, montaient à 5 ou 6.000 livres par an. Le détail des comptes relatifs au Taureau nous apprend qu'il s'y trouvait, vers 1620, un capitaine à 400 livres, un lieutenant à 300 livres, un enseigne à 200 livres, un chapelain à 144 livres, vingt soldats à 120 livres, un portier à 132 livres, plus cinq ou six dogues dont la nourriture coûtait 51 livres 4 sols. Les bons bourgeois jugeaient sans doute que ce n'était point là payer trop cher le rare honneur de posséder une place de guerre, où tour à tour ils paraient, l'épée au côté, et tranchaient du châtelain.

On voyait naguère, dans le cimetière de Saint-Eutrope, le tombeau d'un des derniers gouverneurs municipaux du fort, Yves du Parc, écuyer, sieur de Kergadou et de Rosampoul, orné de sa statue gisante le montrant couvert d'une armure de chevalier, à gorgerin, brassards et cuissards articulés comme les pièces d'une carapace. Cet équipement guerrier rappelait sans doute sa noble origine, Penthievre et d'Avaugour, mais aussi les fonctions militaires qu'il

avait remplies, douze mois durant, en commandant le château du Taureau.

II

L'orage éclata en 1660. Le 22 février de cette année, Messire François de Gouyon-Beaucorps, sieur de Saint-Jean, officier d'artillerie, se présenta à la municipalité et l'avertit que le roi son maître, en considération des troubles intérieurs de la ville, du mauvais état de ses finances, et de la négligence que les officiers du Taureau apportaient à la répression de la fraude — ils étaient probablement les premiers à faire de la contrebande — l'avait chargé de prendre possession du fort. Il n'y avait qu'à s'incliner..

M. de Gouyon ne moisit pas longtemps au Taureau dont le séjour dut lui paraître sévère. Il s'empressa de céder son brevet de gouverneur au marquis de Goetzbriand, personnage influent du canton, dont la résidence ordinaire était le château de Lanoverte en Plouézoc'h, à proximité du fort. La milice morlaisienne avait alors évacué celui-ci, abandonnant la place à un détachement du régiment de Picardie. A la ville, le roi n'avait laissé que le rôle onéreux de rétribuer le gouverneur du Taureau, à raison de 10.000 livres par an.

Retenu aux armées par ses charges de mestre-de-camp du régiment du Roy, puis de maréchal de camp, le marquis de Goetzbriand n'exerça

jamais son commandement en personne. Il déléguait ses pouvoirs à un vieux capitaine retraité, et entretenait au château une chétive garnison d'invalides et de drôles recrutés au hasard. Dans les registres paroissiaux de Plouézoc'h, on peut glaner quelques détails sur la petite colonie qui vivait tant bien que mal, dans la brume et l'embrun salé, derrière les murs en granit de la vieille forteresse, avec, autour d'elle, la plainte éternelle des flots et parfois l'écho lointain des canons de Duguay-Trouin ou de Tourville.

Le 12 juin 1686, les marins du fort ayant voulu, nonobstant une tempête, risquer la traversée, l'un d'eux, Hervé Tilly, dit *la Grève*, et sa jeune femme Marie Jégaden, du Dourduff, furent emportés par un coup de mer et périrent. On recueillit sur le rivage leurs corps enlacés et on les enterra à Plouézoc'h.

Le 1^{er} mars 1688, Maître Jean Le Clerq, second sergent au Taureau, épousait dans la chapelle de Saint Gonven, demoiselle Mauricette Régner. Six ans plus tard, le 13 février 1694, se célébra dans la chapelle du fort, dédiée à Saint Yves, — où l'évêque de Rennes François Lachiver, né d'une pauvre famille de Plouézoc'h, avait pompeusement célébré la messe en 1614 — l'unique mariage dont elle ait été sans doute le théâtre. Ecuyer Corentin Jourin, sieur de Kerasquer, garde-magasin au Taureau, y convola en justes noces avec demoiselle Isabeau de Bruilliac

dame de Kerilis, par le ministère de Messire Marc Pastol, chapelain.

L'année suivante, en 1695, le maréchal de Vauban, envoyé en Bretagne pour mettre la côte en état de défense, vint inspecter le Taureau. Il décida d'importants remaniements et fit, aux frais de la ville, pratiquer dans le rempart qui commande le chenal du Léon, des casemates voûtées avec embrasures pour dix bouches à feu de gros calibre. Cette batterie rasante, balayant de son tir la passe la plus fréquentée des navires, devint la meilleure défense de la place, et plus d'un corsaire traqué par des navires ennemis lui dut son salut.

Le 4 août 1699, la chaloupe du fort, surprise par un grain, sombra sous voiles, et tous les passagers se noyèrent. Le même jour, on retrouva sur la grève le cadavre de Nicolas Menou ; puis le 9 ceux d'Auffray Talbot, pilote, Nicolas Charles, matelot, et Barbe Le Bail, femme de François Raoul, soldat ; le 19 celui de Henri Boga et enfin, le 25 celui de Henri Geffroy, marins. Tous furent inhumés en terre lénite à Plouézoc'h.

Le marquis de Goezbriand se qualifie jusqu'en 1691, dans les actes de baptême des nombreux enfants que lui donne sa femme Françoise-Gabrielle de Kerguésay, « gouverneur du chasteau du Taureau, port et hâvre de Morlaix et païs circonvoisins. » Cette année-là, il se démit de cette charge en faveur

de son fils aîné Louis-Vincent de Goezbriand, colonel du régiment du Berri et gendre du contrôleur-général Desmarets. Le nouveau gouverneur du Taureau n'était pas un fils respectueux et il le prouva en faisant interner son père, sous prétexte de prodigalités, à la citadelle de Pierre-Encise, à Lyon. Le malheureux vieillard resta sous les verrous jusqu'à la mort de Louis XIV, en 1715. Exténué d'ennui et de privations, il se plaignait un jour à son geôlier. — « Ah vraiment ! répliqua durement celui-ci. Si je vous traitais comme on me l'a ordonné, vous auriez encore beaucoup plus sujet de vous plaindre. »

Ecuyer Gabriel de Mesnoalet, commandant au fort, meurt en 1713 ; ses obsèques sont célébrées à Lanmeur, en présence de la moitié de la garnison. Il a comme successeur un vieil officier irlandais, Georges de Leigh, « on ne sait au juste de quelles troupes », dit une note des archives de l'Intendance (1), qui narre comment M. de Leigh, ayant longtemps persécuté M. de Goezbriand pour lui obtenir la croix de St-Louis, la reçut un beau jour de ce dernier sans autre cérémonie, et l'arbora depuis de la meilleure foi du monde, convaincu, sur la parole de son chef, que le roi l'autorisait à la porter. Son lieutenant, Jean Guyot de Maupinart est, selon la même note, un quidam peu recommandable. « On ne sait trop ce que c'est, et le public n'en dit point du tout de bien ».

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine, C-985.

Il augmente ses maigres émoluments ou enrôlant, soit-disant pour la garde du château, des fils de riches paysans menacés par le tirage, en en leur vendant, moyennant quelques écus, la permission de rentrer chez eux. D'ailleurs, il cumule avec ses fonctions celle de garde-chasse de la terre de Lanoverte. Tout le reste est à l'avenant. Les magasins à poudre et à boulets sont vides ; la garnison ne se compose que de 5 ou 6 invalides, auxquels on adjoint, quand des visiteurs viennent au fort, quelques rustres choisis au hasard parmi les fermiers du marquis et affublés de vieux uniformes, qu'on poste alors en sentinelle sur le rempart.

Les Morlaisiens n'avaient pas cessé de regretter leur vieux Taureau ; l'état de choses ridicule et lamentable créé par l'incurie de MM. de Goezbriand, et qui, déjà inadmissible en temps de paix, devenait très dangereux pour leur ville en cas d'hostilités avec l'Angleterre, leur rendit un instant l'espoir de recouvrer le privilège supprimé par Louis XIV. Mais leurs réclamations — renouvelées à diverses reprises et notamment en 1731 — n'obtinrent qu'un seul résultat : celui de faire rentrer le fort dans le régime commun des places de guerre frontières dont l'Etat assumait seul la garde et l'entretien. M. de Cavalléry, dernier commandant nommé par M. de Goezbriand, meurt en 1732, presque octogénaire, et, après lui, le commandement du fort est dévolu à d'anciens

officiers de troupes régulières, MM. de Santilly, de Lor de Valraz, de Lansalut, de la Villemarqué, ayant sous leurs ordres une compagnie d'invalides.

Le 8 septembre 1743, nouveau naufrage de la barque du Taureau ; sept personnes périrent, dont une femme. Les cinq corps retrouvés du 17 au 22, sont enterrés au cimetière de Plouézoc'h, avec la permission de M. de Mesanrun Pitot, procureur du Roy de l'Amirauté de Tréguier.

Quatre ans plus tard, un autre drame de mer bien plus terrible se déroula au large du château, parmi ce dédale d'écueils hantés de souvenirs sinistres qui, traitreusement tapis sous l'ondoyant réseau des vagues, attendent les proies que leur jette l'ouragan. Dans l'après midi du 23 décembre 1747, par une violente bourrasque du nord-ouest, les guetteurs apercevaient à l'entrée de la rade un navire fuyant devant la tempête et manœuvrant pour atteindre le grand chenal. C'était le corsaire *l'Alcide*, de Saint-Malo, beau navire tout neuf armé de 20 canons et 12 pierriers, portant 193 hommes d'équipage et commandé par M. Ribard. Talonnant parfois, mais sans avaries notables, il ne se trouvait plus qu'à une demi-lieue du fort, c'est-à-dire du salut, lorsqu'une lame irrésistible le précipita sur la roche le Malouin, où il s'éventra et demeura cloué. Le capitaine fit dégager le grand canot pour le mettre à flot, mais soudain *l'Alcide* s'abattit sur tribord, précipitant à

l'eau plusieurs hommes. Affolé, l'équipage voulut se jeter dans le canot, qui sombra sous le poids, entraînant avec lui une dizaine de marins ; les autres se réfugièrent dans la mâture ou se cramponnèrent à des épaves flottantes, comme le premier lieutenant Bigrel et deux matelots qui purent, sur un tronçon de la misaine, atteindre le Taureau, où M. de Lor les accueillit très humainement, ainsi que 25 autres naufragés sauvés de la même manière.

Pendant ce temps, sur le tillac de *l'Alcide*, déjà à demi-immergé et balayé de poupe en proue par d'effrayants paquets de mer, se pressait une foule de désespérés, implorant ardemment un secours qui devait être, hélas, trop tardif. Malgré l'appel du canon d'alarme qui grondait sur les plates-formes du Château, malgré le tocsin sonnant aux clochers de Carantec et de Plouézoc'h, nulle barque de pêcheurs côtiers n'osa affronter la tourmente ni surtout les redoutables brisants au milieu desquels se disloquait le malheureux corsaire. A 3 heures, quand la marée monta, la situation devint intenable ; le capitaine Ribard et une quarantaine de marins se jetèrent à la nage ; pas un seul n'atterrit vivant. Le reste de l'équipage, environ quatre-vingts personnes, se dispersa dans les agrès. La moitié de ces infortunés, vaincus par l'épuisement au cours des 10 heures d'agonie qu'ils y passèrent, se laissèrent enporter par les vagues. A trois heures du matin, une grande gabarre du Dourduff put enfin

parvenir sur le lieu du naufrage et recueillir 47 survivants presque morts de fatigue et de froid. L'aumônier de *l'Alcide*, le P. Janeau, cordelier, expira à peine débarqué à Carantec. Ce pauvre moine avait été, l'année précédente, l'aumônier du corsaire malouin qui recueillit sur la côte d'Ecosse et ramena à Roscoff le prétendant Charles-Edouard Stuart, après la bataille de Culloden.

Les jours suivants, les rivages de la rade se couvrirent de cadavres et de débris. Vingt-deux noyés furent enterrés à Carantec, trois à Plouézoc'h, six à Locquéholé, parmi lesquels Antoine Canèle, premier lieutenant, Charles de Gournay, chirurgien-major et Joseph de la Choue de la Metrie, second lieutenant ; le 17 janvier 1748, on relevait encore sur la grève de Ploujean, entre les deux passages, « le corps d'un homme inconnu, ayant le visage mangé, qu'on croit être du corsaire de Saint-Malo *l'Alcide*, perdu le 23 décembre dernier ». Quant aux autres victimes, les courants les avaient sans doute entraînées au large, car nul ne sut jamais ce qu'elles étaient devenues (1).

(1) En 1880, au cours des travaux de balisage des passes, les scaphandriers retrouvèrent l'épave de *l'Alcide*. On en retira les canons, dont l'un a été déposé au musée de Morlaix, ainsi que diverses armes et ustensiles empâtés de concrétions calcaires.

III

Le château du Taureau fut au XVIII^e siècle l'objet de grandes réparations, qui ont profondément modifié sa physionomie primitive. On supprima une petite tour située à l'Est et l'on remania ce côté de l'enceinte, qui reçut un nouveau revêtement, ainsi que le rempart au Nord et à l'Est. On escarpa les rochers, et en 1710, on refit le parapet du donjon, ou *Tour Française*, en le coupant de quatre embrasures et six créneaux. Les onze casernes, dont la seconde servait de salle d'armes, furent réparées, et un four à pain établi vers 1715. Après 1717, les plates-formes situées au-dessus de l'entrée et des magasins sont démontées et refaites pour supprimer les infiltrations ; en 1719, le donjon est flanqué d'une échauquette à cul-de-lampe. En 1731, le commandant demande que la cloche brisée soit refondue car elle est « utile pour sonner l'heure, avertir pour la messe et la prière, et sonner en temps de brume pour avertir les navires, que l'on hèle aussi avec un porte-voix, afin de faire venir la chaloupe pour déclarer d'où ils sont et viennent et de dont ils sont chargés ».

En 1741, il est question d'élever au centre du fort un autre donjon à deux étages et plate-forme, mais les ingénieurs abandonnent ce projet et emploient les crédits à aménager l'intérieur du redan bâti à l'Est, ainsi qu'à construire du même côté un corps de

bâtiment voûté à l'épreuve de la bombe et surmonté d'une plate-forme pour y mettre du canon.

La *Tour Françoise* était surmontée d'un mât de pavillon de 40 pieds de haut, qui faillit être culbuté par les tempêtes de l'hiver de 1789. En 1780, on remaniait encore les parapets du fort en rasant une échauguette, en bouchant 12 embrasures et en abaissant de 2 pieds le couronnement crénelé.

Sous Louis XV et Louis XVI le Taureau servit de prison d'Etat : on y enfermait aussi, dit M. Le Coat, en vertu de lettres de cachet délivrées par les maires de Morlaix, les gouverneurs de Brest et les intendants de Bretagne, « les prodigues, les écervelés, les incorrigibles ou les aliénés qui devenaient, dans la famille, des sujets de honte, de gêne ou de déshonneur. Ces infirmes-là, poursuit-il, on les embastillait au fort, sans jugement, par mesure célère et provisoire, comme on y détenait parfois les criminels de la sénéchaussée... Après cela, des traditions vagues et expirantes se rapportent à des disparitions inexplicables, à des exécutions sommaires ou mystérieuses que la nuit du passé a enveloppées de ses ombres éternelles. Les plombs de Venise, dans l'opinion du touriste, n'ont pas de plus horribles secrets. Qu'en devons-nous conclure ? C'est que les murs de cette forteresse isolée, où le commandant régnait en maître, comme Louis XIV à Versailles, nous révélaient,

s'ils pouvaient parler, plus d'une répression terrible et d'un drame lamentable » . (1)

Dès 1734, il y avait des prisonniers au château, puisque cette année on demande un crédit pour griller de fer les fenêtres des trois chambres qu'ils occupent. En 1745, M. de Santilly, commandant, propose de titulariser en qualité de chirurgien un détenu par ordre du Roi, M. Cousin, qui exerce déjà cette fonction avec succès, si le ministre y consent. En 1757, le Taureau renfermait 10 prisonniers, c'est à dire beaucoup trop, au jugement de M. de Lor, commandant, vu l'exiguité de la place. Le doyen de la bande était un M. de Lesormel, détenu depuis 1747 pour folie ; ensuite venait le chevalier de Réals, que les siens avaient fait enfermer pour l'empêcher de « contracter un mariage déshonorant » ; puis un M. de Visdeloup, incarcéré en 1753 pour « friponneries, ivrognerie et bassesses ».

Les autres captifs du vieux bastion se nommaient MM. de Caradeuc, « très mutin » et dont la famille oubliait de payer la pension. — Bodichon « capable de révolte », et peu assagi par sa réclusion. — du Thiersaint, « libertin outré et fougueux ». — Leguay, coupable de quelques peccadilles, mais d'une bonne conduite. — Marnier, prisonnier pour « de légères friponneries ». — Le Maigre, que sa mère

1 Le Coat (F. Gouin) Monographie du château du Taureau, 1867. pp. 88-89.

énergique bourgeoise de Châtelaudren, faisait séquestrer « pour manque de respect à son égard ». — Et enfin le coryphée du groupe, Quentin Tapin de Cuillé, « écrivain fourbe et menteur, le plus méchant de tous ».

Ce Tapin, triste sire détenu à la demande de son propre père, pour « dissipation et débauches » était le cauchemar de l'excellent M. de Lor. Il employait la trop forte pension servie par sa famille à soudoyer des invalides du fort et à leur confier d'abominables lettres, pleines de calomnies et de dénonciations, à l'adresse du ministre M. de St-Florentin ; entre temps, il essayait d'empoisonner son camarade Bodichon, qui jouait, il faut le dire, près des prisonniers le rôle peu reluisant de *mouton*, en lui faisant ingurgiter du verre pilé mêlé à diverses drogues. Grâce à la complicité du sergent Rémy, il préparait son évasion et celle de 4 de ses compères, lorsqu'un hasard fit découvrir les instruments déjà préparés à cette effet. Ses lettres au ministre étaient emplies d'accusations si perfides contre le commandant, que M. de Saint Florentin jugea bon d'ordonner une enquête, qu'il confia au subdélégué de Saint Pol, M. de Querebars. Mais les conclusions de ce dernier furent toutes à l'avantage de M. de Lor, « homme rempli d'honneur et de probité, bon officier, très exact à faire son devoir et à le faire faire aux autres... jouissant de l'estime de tous ceux qui le connaissent et la méritant ».

Innocenté d'une façon si flatteuse, M. de Lor en profita pour supplier le ministre de le débarrasser de tout ou partie de ses hôtes ; il obtint assez facilement satisfaction en ce qui concernait M. de Visdeloup, qu'on rendit à son parent M. du Liscouët, à Quintin, Bodichon et du Thiersant, reconduits à Nantes, Légié, à Rennes, et Le Maigre qui alla retrouver sa mère, la dame du Guerlan, à Châtelaudren. M. Marnier avait été déjà élargi par ordre du duc d'Aiguillon, ainsi que le chevalier de Réals, dirigé sur Rochefort (1). Malheureusement M. de Saint Florentin ne jugea pas à propos de délivrer M. de Lor de l'affreux Tapin, ni de son acolyte Caradeuc, non plus que de l'inoffensif maniaque qu'était M. de Lesormel. Bien des années plus tard, en 1776, Tapin arpentait encore mélancoliquement les plates-formes du château sans que la commission nommée par Malesherbes le jugeât digne de recouvrer sa liberté. Peut-être ce nouveau Latude vivait-il encore lorsque la Révolution française vint briser les portes de la Bastille morlaisienne, ce qui lui permit de se poser en innocente victime de l'arbitraire et du despotisme des Rois.

Le duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, s'était fait montrer de loin le château du Taureau, lorsqu'il passa à Saint-Pol-de-Léon en 1757 ; il avait interrogé à son sujet M. de Lor, qui était allé « lui

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine, C-985.

faire sa cour » au palais épiscopal. Aussi, lors de ses démêlés avec le Parlement, se souvint-il de cette forteresse si bien entourée des flots, et donna-t-il l'ordre d'y conduire les deux procureurs-généraux, MM. de la Chalotais père et fils, arrêtés le 11 novembre 1765, à une heure du matin, dans leur hôtel de Rennes cerné par les dragons d'Autichamp. « Escortés d'officiers qui devaient ne pas les perdre un instant de vue, ils furent conduit en poste et sans pouvoir prendre un instant de repos à l'extrémité de la province. Arrivés à Morlaix, ils furent enfermés au château du Taureau. Quelques invalides sous le commandement d'un chef subalterne occupaient seuls ce triste séjour, qui n'avait depuis longtemps reçu aucun prisonnier d'Etat, et où pas un logement n'était disponible en dehors de quelques pièces communes servant à la petite garnison. Là, les deux infortunés furent enfermés séparément dans deux casemates humides où pénétraient à peine l'air et le jour. Un lit de camp servait de couche au vieillard, en proie à une grave maladie de vessie, et dont le nom déjà célèbre fut porté depuis son malheur par toutes les voix de la renommée aux confins du monde civilisé. Cette séquestration absolue dura 35 jours. Tant qu'ils résidèrent dans ce château, les deux prisonniers durent faire apprêter leur nourriture par le vieux cantinier du fort, et y vécurent dans le dénûment le plus absolu. Ils n'y subirent d'ailleurs aucune

sorte d'interrogatoire, ignorant quels délits leur étaient imputés, et ne pouvant ni recevoir ni écrire aucune lettre. » (1)

La séquestration de la Chalotais ne fut probablement pas aussi complète qu'il l'a prétendu, puisqu'on assure qu'il pouvait visiter sur parole ses parents, les du Parc de Lézerdot, au château de Keranroux en Ploujean. D'autre part, s'il fut un champion de nos libertés provinciales, ce qui exige de tout bon Breton une pensée reconnaissante, il serait peut-être aventuré de voir en lui un précurseur des idées démocratiques, un apôtre de la philosophie et de la tolérance, poursuivi par la haine des Jésuites, dont il avait sévèrement censuré les *Constitutions*. Grand seigneur janséniste et hautain, La Chalotais plaçait au premier rang de ses griefs contre l'ordre de Loyola le fait qu'il dispensait trop libéralement l'instruction aux enfants du peuple, et par ainsi leur mettait en tête de dangereux principes d'égalité et d'indépendance. Voltaire, on le sait, partageait cette étrange opinion : « Que faut-il au peuple imbécile ? un joug, un aiguillon et du foin ». Il s'appuya en une tirade fameuse sur le sort de La Chalotais, captif « dans ce repaire du Taureau où l'on ne reléguait que gens de sac et de corde ». Le duc d'Aiguillon, au contraire, nommait avec quelque dédain son prisonnier « une cervelle échauffée ».

(1) Comte de Carné. *Les Etats de Bretagne*. II. 184.

A la fin de décembre, le père et le fils furent transférés à Rennes, assistèrent à l'inventaire de leurs papiers, obtinrent la faveur de voir leur famille *pendant une heure*, et le lendemain, ils étaient conduits au château de Saint-Malo, entourés d'un fort détachement de cavalerie. Justice complète devait leur être rendue ; après un simulacre de bannissement, ils redevinrent libres ; d'Aiguillon tomba en disgrâce, et La Chalotais, réintégré dans son éminente charge, comblé des distinctions de la cour, s'en vint plus tard, réhabilité et glorieux, visiter sa geôle en compagnie de l'évêque de Tréguier.

IV

Le « vieux cantinier » qui subستا les deux prisonniers s'appelait Jean-Charles Pidancet, dit *Saint-Charles*. Ce très brave homme mérite bien quelques lignes dans une notice consacrée à ce Taureau qu'il habita et garda durant près d'un demi siècle, où il assista à plus d'un drame, où il reçut sans doute de singulières et douloureuses confidences, sans cesser jamais de mériter les éloges de ses chefs, de se montrer exact, honnête et serviable. Le marquis de Gozebriand l'avait retiré de l'hôtel des Invalides, où cinq blessures reçues à la journée de Parme lui donnaient droit d'asile, pour lui confier le soin du détail de la compagnie franche qu'il formait au château du Taureau. Il le maria même, ce dont le bon invalide

n'était pas peu fier, à « une demoiselle de condition ». Hélène de Castillon, issue d'une lignée de petits gentillâtres qui végétaient au manoir de Térénez en Plougasnou.

Lorsque la compagnie franche fut réformée, Pidancet se fit si chaleureusement recommander à l'intendant Pontcarré de Viarmes par la municipalité de Morlaix, que ce dernier l'établit gardien du fort, avec la surveillance des vivres et des magasins, et un petit bénéfice sur la vente des boissons. Les émoluments de 18 livres par mois attachés à ce poste n'étaient point le Pactole, mais quand l'ancien sergent au régiment de Richelieu fut bombardé aussi gardien du fort des Sept-Isles et de son artillerie, moyennant 24 livres mensuelles, il se crut presque riche désormais. Hélas, le naufrage de la *Petite-Claude*, de Plouézoch, à une portée de fusil de l'île aux Moines, engloutit sous ses yeux tous les effets de sa famille et porta, écrit-il, à sa petite fortune, un coup dont elle n'a jamais pu se relever.

Pendant son séjour aux Sept-Isles, Pidancet employa les soldats désœuvrés à défricher des landes incultes, qu'il transforma en jardins et en prairies, de façon à ajouter des légumes frais et le lait de quelques vaches à l'ordinaire de la garnison ; il fit bâtir un four, des écuries, des logettes, des clôtures, réparer les magasins du fort, radoubier et entretenir les chaloupes. Un pareil zèle, d'autant plus méritoire

qu'il était gratuit, méritait bien une récompense ; toute celle qu'obtint le pauvre diable, après dix ans de labeur, fut de se voir brusquement chassé du poste qu'il remplissait si diligemment. Chacun aux Sept-Isles fraudait plus ou moins, depuis le commandant jusqu'au dernier fifre, en passant par le chapelain, moine quelque peu discrédité, que l'évêque de Tréguier avait relégué, pour ses péchés, en cette thébaïde maritime. Pidancet gênait les contrebandiers dans leur trafic illicite ; il ne mit pas assez de complaisance à fermer les yeux, à faciliter certains manèges, à se prêter à de louches opérations. On le lui fit payer, en le chassant brutalement de sa place.

Mais il était homme à se défendre, à protester, à réclamer justice. L'intendant Caze de la Bove et le ministre Choiseul furent inondés de mémoires de son cru, de réclamations désolées, pathétiques dans leur bonhomie naïve de vieux serviteur qui s'estime déshonoré d'avoir perdu la confiance de ses chefs. Son désespoir ne l'empêche pas d'ailleurs de supputer minutieusement l'argent dont l'Etat lui est, assure-t-il, redevable, y compris la valeur d'une barque que des prisonniers anglais lui enlevèrent de nuit à Perros pour regagner leur île. Son mémoire monte à 4638 livres ; le ministre, peu généreux en la circonstance, lui alloua seulement 1.200 livres dont il fallut bien se contenter (1). Pidancet regagna son cher châ-

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine, C-986.

teau du Taureau et se remit à tenir cantine à l'usage des prisonniers. Charles de Patry et Jean de Lesgarde de Maisonneuve, capitaine de cheveau-légers, certifient, en 1780 et 1781, « qu'ils sont très satisfaits de la pension que leur a donnée M. Pidancet, gardien de ladite place, et qu'ils lui sont infiniment obligés des bontés qu'il a eues pour eux ». Ce brave homme mourut à Morlaix, en 1788, âgé de 84 ans.

Depuis 1745, le gouvernement du Taureau avait passé à très haut et très puissant seigneur Monseigneur Charles-Michel-Gaspard de Saulx de Tavannes, lieutenant-général des armées du Roy, *menin* de Monseigneur le Dauphin, qui d'ailleurs ne mit jamais le pied dans la forteresse, et se fait représenter en 1753, au baptême de son filleul Marie-Charles, fils de Messire Félix de Lor, seigneur d'Armensal et de Serrecq, capitaine et commandant pour sa Majesté au château du Taureau, et de dame Françoise Jolly, par Messire Nicolas Salaün, chevalier, seigneur de Keromnès, capitaine de cavalerie au régiment de Lusignan.

A M. de Lor succéda, vers 1778, M. Toussaint-Jean Hersart de la Villemarqué, qui fut le dernier commandant royal du Taureau. M. de Langeron, gouverneur de Brest, lui adressait souvent des pensionnaires, soit d'après les ordres du ministre, soit de sa propre initiative, lorsqu'il s'agissait de châtier les fredaines de quelque écervelé, sous-lieutenant ou garde-marine, ou de réprimer des manquements

d'ordre plus grave. En 1780, il y fait enfermer un sous-lieutenant au régiment Royal-Italien, le sieur Corsy, convaincu de vol. Un autre prisonnier, le chevalier du Rozel, prétend être possesseur d'un secret très important pour l'Etat et pour le ministre M. de Saint-Germain. Celui-ci charge M. de Langeron d'en recevoir communication et de le lui transmettre par lettre confidentielle (1).

La surveillance autour des détenus semble n'avoir pas été très rigoureuse, comme en témoignent un état de 1779, portant que « 8 prisonniers se sont évadés et sont prêts à recommencer », et surtout l'anecdote narrée en 1873, à l'une des séances de la Société Archéologique du Finistère, par M. le vicomte de la Villemarqué, membre de l'Institut, le célèbre éditeur du *Barzaz-Breiz*, petit fils du commandant nommé plus haut. Ce dernier avait reçu un jour au château plusieurs visiteurs de Morlaix, auxquels un jeune prisonnier de façons courtoises fit, de la meilleure grâce du monde, les honneurs de sa geôle. Ravis de leur cicerone, les promeneurs ne crurent mieux pouvoir lui témoigner leur intérêt qu'en priant M. de la Villemarqué de le laisser sortir pour venir assister aux fêtes du carnaval en leur compagnie. Le commandant du fort refusa net, alléguant des ordres formels, et, les instances se faisant plus pressantes,

(1) Archives du château de Lesquifflou.

il ne trouva d'autres moyens d'y couper court que d'exhiber, sous promesse du secret le plus absolu, la lettre de cachet concernant ce charmant captif : il avait tout simplement assassiné sa mère...

Le château du Taureau était, avec Saint-Malo, Nantes, Brest et les Sept-Isles, l'une des cinq places-fortes de Bretagne auxquelles l'importance de leur situation valait de posséder une garnison en temps de paix. Vers 1780, la sienne se composait de M. de la Villemarqué, commandant, qui résidait en hiver à Morlaix ou au manoir de Lannuguy, en Saint-Martin ; MM. Roynette, des Naquais et de Landanet, lieutenants ; M. Pic de la Mirandole, capitaine surnuméraire, M. du Chayla, garde d'artillerie, d'un aumônier, et d'une compagnie d'invalides formée de 3 sergents, 2 caporaux, 2 appointés, 42 fusiliers « presque tous infirmes par âge et blessures » et 2 détenus par lettres de cachet, les nommés Pinot, invalide, et *la Terreur*. Sur les plates-formes et dans les casemates, il y avait 23 canons ou couleuvrines, dont « l'une de 4, de la duchesse Anne ». Douze grosses pièces de 18 et de 24 battaient les approches du château jusqu'à une lieue et demie en mer, et croisaient leur tir avec celui du fort Blosson, à Roscoff.

Les magasins contenaient 15 milliers de poudre en 24 barils, 3 milliers de plomb en balles, 1300 boulets, 2.500 grenades à main, des gargousses, des mè-

ches, des pierres à fusil (1) En 1777, le ministre demande à M. de Langeron de faire délivrer, des munitions du château du Taureau, 500 livres de poudre au 2^e bataillon du régiment de Chartres, en quartier à Morlaix. En prévision de mauvais temps coupant toute communication avec la terre ferme on conservait au fort une réserve de vivres, biscuit, lard et bœuf salé.

V

En 1788, lors des troubles avant-coureurs de la Révolution, le Parlement de Bretagne fit enfermer au fort de jeunes avocats de Quimper dont l'un, Guillaume Royou, a laissé une pièce de vers où il dépeint, avec toute la boursoufflure emphatique et glacée de l'époque, son état d'âme à la vue du cachot qui avait contenu La Chalotais.

« Voicy donc le sépulchre où fut jeté cet homme,
Digne des plus beaux jours d'Athènes et de Rome,
Qui, libre ou dans les fers, allia constamment,
Le plus grand caractère au plus rare talent ;
Cet honneur éternel de la magistrature
Cicéron s'il écrit, Caton quand il censure.
Avec un saint respect je porte ici mes pas.
Ah ! ce temple est sacré : ne le profanez pas !
Vous, d'un prêtre inhumain malheureux satellites
De vos affreux pouvoirs observer les limites ;

(1) Invent. de 1778, signé de Chayla. — Archives de M. de Cleuziou.

Laissez-moy contempler d'un œil religieux
La prison d'Aristide opprimé par les Dieux.
Combien, ô ciel ! combien ces voûtes redoutables
Ces murs accoutumés à l'aspect du coupable
Pour la première fois ont frémi de se voir
Le séjour des vertus, l'asile du savoir,
De renfermer ici dans ce tas de victimes
Par le crime amassé le fier vengeur du crime ! »

Bornons là la citation, bien suffisante pour juger du morceau. Quelques années plus tard, en 1792, le frère même de ce Royou, Royou-Guermeur, émissaire des Montagnards et ami personnel de Marat, qui s'était promis de démocratiser le Finistère, fut arrêté sur la Grande Place de Morlaix par ordre du directoire du département et interné au Taureau.

Ilen sortit d'ailleurs bientôt, ses amis ayant fulminé à l'envi contre les administrateurs finistériens, et il poursuivit désormais ceux-ci d'une haine implacable jusqu'à l'échafaud de Donzé-Verteuil. Après Thermidor, il disparut mystérieusement. Quand Levot voulut lui consacrer un article de sa *Biographie bretonne*, et qu'il se rendit à Quimper pour interroger à son sujet la mémoire de quelques vieillards jadis mêlés au grand drame révolutionnaire, il constata que, malgré un demi-siècle écoulé, la terreur leur scellait encore les lèvres et qu'ils ne pouvaient prononcer le nom redoutable de Royou-Guermeur sans regarder craintivement autour d'eux, comme s'ils avaient

craint de voir surgir à leur côté le spectre aux mains sanglantes du terrible tribun.

Malgré ses parchemins et sa croix de Saint-Louis, M. de la Villemarqué accepta de bonne grâce le changement de régime, et, sous le titre de « capitaine de la compagnie d'invalides nationaux », il continua de commander le château du Taureau jusqu'en 1793. Le 23 mai 1790, sur la réquisition de M. de Traoulen Guégot fils, major des volontaires de Morlaix, appuyée par la municipalité, il cède 300 livres de poudre des magasins du fort pour le service de la garde nationale. Dès la nouvelle de la fuite de Varennes, les officiers municipaux requièrent, le 24 juin 1791, le commandant de la garde nationale d'envoyer au Taureau un détachement de 20 hommes pour renforcer la garnison d'invalides. L'officier qui les accompagna était porteur d'une consigne sévère. Il devait placer sur la plate-forme une sentinelle pour héler tous les bâtiments entrant en rade ou en sortant et leur enjoindre de mettre leur canot à la mer pour venir se faire reconnaître; s'ils refusaient d'obéir, un coup de canon à blanc serait suivi, après un court intervalle, d'un second à boulet. Plusieurs pièces de canon seraient montées sur les remparts, et y demeureraient toujours chargées. M. du Chayla, garde d'artillerie au Taureau, était requis de délivrer à la garde nationale dix barils de 200 livres de poudre de guerre, et M. de la Villemarqué invité à laisser

s'effectuer cette livraison. Cinq barils seulement furent apportés le lendemain par la chaloupe du château, et le 15 décembre suivant, le maire M. Diot ayant encore voulu puiser dans ses magasins pour munir de boulets l'artillerie de la garde nationale, le capitaine répondit qu'il ne délivrerait plus rien sans y être autorisé par le commandant en chef.

Trois jours auparavant, le pont-levis du fort se relevait derrière un prisonnier de marque, le comte du Trévou, enseigne de vaisseau et chevalier de Saint Louis, né à Trofeunteniou en Ploujean en 1752, accusé de sévices et de traitements barbares sur les marins de la corvette *le Papillon*, qu'il commandait au cours d'une croisière dans les mers de l'Inde en 1787-88. Ses torts étaient sans doute graves, mais le châtiment fut affreux. Dans la nuit du 20 janvier 1793, il tenta de s'évader en se laissant glisser d'un créneau au moyen de bandes de drap nouées bout à bout et en se jetant à la nage pour tâcher d'atteindre la côte. Le 22, des pêcheurs trouvèrent sur la grève de Térénez, en Plougasnou, un cadavre nu et meurtri, celui du comte du Trévou. Ses forces s'étaient épuisées à lutter contre les courants, et, après une agonie désespérée, perdu dans les ténèbres de cette nuit d'hiver, transi par le froid, le malheureux avait péri.

On le voit, la chute du régime monarchique n'avait pas sensiblement modifié les destinées du Taureau,

et sa situation exceptionnelle de forteresse se gardant elle-même lui valait de continuer, sous le drapeau tricolore, son rôle de petite prison d'Etat. Par arrêté du 18 août 1792, le directoire du Finistère, accordant une prime de 72 livres à quiconque livrerait un prêtre insermenté, dispose que « les prêtres non septuagénaires ni infirmes qui seront arrêtés à l'avenir seront transférés au château du Taureau ». Toutes communication et correspondance au-dehors leur étaient interdites, et on leur allouait libéralement 20 sols par jour d'entretien.

« Nous avons 15 ou 20 prêtres non assermentés au château du Taureau, écrivaient le 19 octobre 1792 les administrateurs Riou, Couhité et Veller au département. C'est autant de sangsues dont il est urgent de purger le royaume. Veuillez donc nous faire connaître, par retour de notre exprès, sur quelle terre aride nous pourrions jeter ces ennemis de la chose publique, et quelle sera la somme que nous ferons allouer à chacun pour leur tenir lieu des premiers besoins de la vie, en attendant qu'ils aient pu, sur une terre étrangère, capter la faiblesse des hommes pour fournir à leur commerce ordinaire ». On ne saurait, en termes plus choisis, vouer à la déportation et à l'exil des Français coupables seulement d'avoir obéi à leur conscience !

Mais le contingent des prêtres destinés au bannissement n'était pas encore au complet, et les entrées

se succédèrent jusqu'en mars 1793. Alors, sur l'ordre des représentants Prieur, Fermon et Rochegude, le district de Morlaix fit marché avec le capitaine de la barque hambourgeoise l'*Expédition* pour transporter à Brême les 28 prêtres détenus au Taureau. Parmi les ecclésiastiques que l'on jetait ainsi sur les rives allemandes étaient les recteurs de Plougoulm, Dinéault, Plogonnec, Plourin-Morlaix, le P. Latour, ancien jésuite et l'abbé Le Gac, professeur au collège de Quimper.

Le 16 mars 1793, une frégate et deux vaisseaux de ligne anglais s'approchèrent de l'entrée de la rade et ouvrirent le feu contre le château, qui riposta de ses grosses pièces. Pendant ce duel d'artillerie, la frégate mit à la mer une grande chaloupe emplie de marins et de soldats et la dirigea vers le fort pour s'en emparer. Heureusement, un corsaire français mouillé sous Penalan arriva porter secours au Taureau qui, n'ayant point de batterie basse à l'est, ne pouvait empêcher l'ennemi d'atterrir de ce côté ; il canonna l'embarcation qui dut bientôt, à demi désarmée, son équipage décimé, chercher un refuge près de la division anglaise. Celle-ci, constatant l'insuccès de sa tentative, regagna aussitôt la haute mer.

Dès le mois d'août 1792, le conseil général de la commune de Morlaix, suspectant les principes de M. de la Villemarqué, attirait l'attention du District sur l'importance qu'il y avait à ce que le Taureau fût

commandé « par un officier patriote, intelligent et actif », et possédât une chaloupe armée « pour arrêter les fréquentes émigrations de gens suspects ». En mai ou juin 1793, le comité révolutionnaire exigea la destitution du vieux capitaine et le fit remplacer par un citoyen Allégain, brave soldat peut-être, mais à peu près illettré, auquel succéda peu après le citoyen Rousseau. Ce dernier se fait livrer le 30 septembre 1793, par la commune de Plouézoch, 20 lits garnis pour le couchage de ses hommes, et les rend, six mois plus tard, en si piteux état, que le conseil général de ladite commune croit devoir prendre la délibération suivante, d'une savoureuse naïveté et d'une syntaxe passablement embarrassée :

« ... Considérant dans le dégât qu'on fait dans l'accoutrement des lits qu'on fournit dans la *citadel* du château du Taureau de Plouézoch, considérant aussy que plusieurs paresseux de ceux qu'ils dorment dessus les lits par méprisance ou par négligence pissent dans leur lit et fait pourrir les coettes, paillasses ainsi que les draps, ce qui est préjudiciable aux propriétaires... »

» Considérant que plusieurs coettes, *pellaches* ainsi que les draps ont été rayez et percez par la bayonnette en les mettant dans le point profond de leur lit pour leur servir de chandelliers

» En conséquence, arrête que l'officier commandant le château du Taureau sera désormais responsa-

ble du dégât produit aux accoutrements et que les individus convaincus d'avoir usurpé lesdits accoutrements, soit en draps, ballins, traversins, seront déclarés *usurpeurs*. »

Malgré ce burlesque arrêté, il fallut continuer à fournir de la literie aux malpropres hôtes du fort et se résigner à la voir revenir, deux ou trois mois plus tard, réduite à l'état de fumier. Entre temps, le citoyen commandant réclame de la municipalité de Plouézoch des chaussures pour ses soldats, des réparations à la chaloupe, une marmite, etc, jusqu'au remboursement de la paye en assignats qu'il délivre à la garnison. Par contre, les agents cantonaux le prient, le 21 messidor an III, de libérer les nommés Le Loussot et Quéméner, deux paysans réquisitionnés pour la garde du château, et dont les familles sont depuis plongées dans une noire misère. « La pitié et l'humanité nous inspirent de vous faire passer une barque porteuse de notre lettre ; vous y verrez l'âge et la position de ces malheureux... Nous vous prions, citoyen, de vouloir bien jeter un coup d'œil de pitié sur l'espoir que nous nous en faisons. »

Après le 9 thermidor, quelques terroristes furent incarcérés au Taureau, entre autre le sinistre Le Carpentier, *le bourreau de la Manche*, qui y expia dans un dénuement tel qu'on le voyait occupé à ravauder lui-même ses vêtements tombant en loques, les orgies bestiales et sanglantes de Valognes et de Saint-Malo.

Donzé-Verteuil, l'exécrable accusateur public du tribunal révolutionnaire de Brest, y répétait au gendarme chargé de sa surveillance : « Tu me vois bien bas, mais sois tranquille, je redeviendrai quelque chose ».

La Convention déporta au Taureau, à la suite de l'insurrection de prairial an III, les représentants montagnards Romme, Soubrany, Duquesnoy, Goujon, Duroy et Bourbotte. Fort bien traités dans leur prison, puisqu'on ne leur refusa ni savonnettes ni miroirs, ni scaferlati, ni même tabac à priser, ils furent ramenés à Paris vingt-trois jours ensuite et traduits devant une commission militaire, qui les condamna tous à mort. Ils tentèrent de se suicider avec une paire de ciseaux et des couteaux de poche ; trois d'entre eux réussirent à échapper ainsi au bourreau ; les autres furent traînés agonisants à la guillotine.

VI

A la trop brève accalmie de l'an III succèdent les mauvais jours du Directoire, la reprise des persécutions et des déportations. Le Taureau redevient ce que Cambry nommait en 1794 « un noir séjour de larmes et de désespoir ». Les prisons se peuplent de nouveau ; le 4 mars 1797, le commandant réclame à Plouézoch 30 lits pour coucher 60 détenus qu'il attend. « Qui pourrait dire, s'écrit Le Coat, le nombre des prêtres et des proscrits qui partirent de

ce lieu sinistre pour des rivages étrangers, quand ils n'étaient pas voués aux holocaustes de la patrie en deuil ! ». Il fallut le Concordat et l'avènement de l'Empire pour fermer définitivement la sombre geôle révolutionnaire.

En 1798, un violent conflit éclate entre le citoyen Collin, commandant du fort, et les administrateurs du canton de Plouézoch. Le citoyen Le Mescam, agent municipal de Carantec, étant venu, avec 28 hommes et plusieurs bateaux, recueillir le goémon qui croissait sur les rochers au pied du bastion, les citoyens Mérier, Thomas et Gourmelon, agents de Plouézoch, s'embarquent en grande hâte et somment ledit Le Mescam de se retirer pour obéir à l'arrêté du département qui accordait aux habitants de leur commune la jouissance exclusive de ce varech. Mais le citoyen Collin, soldat fort mal embouché, déclare qu'il a autorisé Le Mescam à faire sa récolte, car il est seul maître au château et ne reconnaît ni municipalité ni département. Il refuse de signer au procès-verbal, accable Mérier et ses deux acolytes d'injures et de menaces, les fait empoigner par des soldats pour les traîner jusqu'à la « chambre de discipline ». Pendant ce temps, les gens de Carantec entassaient leur butin sur les gabarres et regagnaient la côte. A la nuit tombante seulement, Collin fit jeter dans une barque les trois agents de Plouézoch auxquels il n'avait eu l'urbanité de donner la moin-

dre nourriture, et on les débarqua à Barnenez, affamés et furieux. Dès le lendemain, ils adressèrent aux autorités militaires et civiles une plainte véhémentement contre le brutal commandant du fort, dont ils réclamèrent la destitution. Il est possible qu'ils aient fini par obtenir satisfaction, car en l'an VII (1798-99), le Taureau avait été remplacé sous la direction du citoyen Rousseau, avec 54 hommes sous ses ordres. Un peu plus tard, la garnison est dite se composer de près de 80 soldats.

Certains de ces soldats traversaient presque journellement la commune pour se rendre à Morlaix ou en revenir. C'étaient de francs vauriens, universellement redoutés, se comportant comme en pays conquis, volant ce qui leur tombait sous la main, maltraitant les paysans, se montrant galants à l'excès et faisant l'amour les poings fermés. Plusieurs des scènes scandaleuses qu'ils provoquèrent sont narrées tout au long dans les registres. Parmi ces récits, nous choisissons, pour son pittoresque, celui qu'a brossé, le 12 mai 1800, le citoyen Morvan, curé constitutionnel et adjoint au maire de Plouézoch, dans une lettre adressée au citoyen Rousseau :

« A 6 heures et demie du soir, deux militaires se présentaient avec leur billet de logement chez le citoyen Bellec ; ils étaient un peu ivres. Bellec, avec son humanité ordinaire, les accueillit et les invita à souper avant de se coucher. Un deux, se prétendant

sergent, demanda ce qu'il y aurait à manger ; on lui répondit qu'on lui donnerait comme aux personnes de la maison. Alors il dit qu'il voulait avoir ce qu'il souhaiterait. Un des deux frappa sur le trépied des crêpes, qui en contenait beaucoup, et les brisa toutes... Ensuite la femme de Bellec, ses filles et une bonne amie qui était chez lui ne furent pas à l'abri des propos les plus indécents...

« Bellec fut par eux colleté, son gilet déchiré, obligé de laisser ces deux militaires briser et casser tout, le secrétaire de l'administration et les messagers du canton sont à leur arrivée et sans d'autres raisons ainsi que le maître de la maison pareillement colletés, et sans le secours de deux autres voisins qui étaient accourus au bruit du danger je ne sais comment ils eussent pu se sauver. On parvient enfin à mettre ces deux militaires hors de la maison ; des menaces, des injures accompagnent alors les coups qu'ils frappent sur la porte, et pour éviter qu'elle ne soit cassée, on l'ouvre. Un des deux militaires tenant dans sa main une pierre pesant au moins 5 livres allait la jeter sur la tête de Louis Guéguen, sans qu'elle lui fut arrachée, non sans peine. Ce dernier est par eux traîné hors la maison : ils redoublent leurs coups sur d'autres particuliers, ce qui fait que les voisins entendent et courent au secours. On ne vit d'autre parti à prendre à l'égard de ces deux mauvais sujets que de leur lier les bras et de les coucher

dans une loge, sur la paille. Ils y sont encore, et je crois ne devoir les remettre en liberté que sur vos ordres ».

En 1803, un détachement de 15 soldats du Taureau ayant logé au bourg, un d'eux vola dans l'église des serviettes et une couverture d'indienne. Le sacristain dénonce ce vol, non au maire, absent ce jour-là, mais à sa femme, vaillante matrone, qui secondait et suppléait au besoin dans ses fonctions le premier magistrat de la commune. Elle alla trouver le sergent et lui reprocha la conduite de son subordonné. « Le sergent se mit alors en colère, écrit le maire : il traita mon épouse de g... et de carogne, en lui donnant quelques bourrades dans l'estomac, et lui serra si fort les bras qu'ils en sont meurtris ».

L'histoire militaire du Taureau est close avec le premier Empire. Oublié et presque désert durant tout un demi-siècle, le bastion morlaisien connut encore un court regain de renommée lorsque le fameux agitateur Blanqui, le condamné à mort du conseil de guerre de Versailles, en fut l'hôte, du 24 mai au 12 novembre 1871. Alors âgé de 65 ans, il avait été, durant le siège de Paris, le patriarche et l'un des chefs de la faction belleilloise. Sarcey l'estimait « un sophiste bien habile, très adroit à flatter les passions mauvaises des siens et à toucher juste l'endroit faible de ses adversaires. Son journal, *La Patrie en Danger*, était écrit, ajoute-t-il, avec autant

de talent que de mauvaise foi ». Le vieux conspirateur avait quitté Paris et se trouvait malade à Loulié lorsqu'on vint l'arrêter. Soigné à l'hôpital de Figeac, puis enfermé à la prison de Cahors, tandis que la Commune l'acclamait pour président d'honneur et offrait vainement en échange de sa liberté celle de l'archevêque de Paris, de son grand-vicaire, du sénateur Bonjean et de la sœur de Thiers, il en fut extrait le 22 mai et dirigé sur Morlaix, où il arriva de nuit. On le mena aussitôt au Bas de la Rivière, où l'attendait une barque. A trois heures du matin, le 24 mai, la porte du Taureau se refermait derrière lui dans un grand fracas de verrous et de chaînes. Une chambre voûtée, vaste et froide, éclairée d'une unique imposte grillée s'ouvrant sur la cour, lui avait été préparée.

Il y passa six mois, étroitement surveillé par une garnison de 30 hommes sous les ordres d'un commandant ; isolé là, comme il l'a dit lui-même, entre le ciel et la mer, il y écrivit son étrange livre de *l'Eternité par les Astres*. Deux fois par jour, escorté de deux sentinelles, il montait sur la plate-forme et respirait l'air salin en contemplant l'admirable paysage de mer, de côtes et de rochers au milieu duquel émergeait sa prison. Il goûtait ce beau spectacle, mais se plaignait, dit-on, de ce que le bruit des vagues l'empêchât de dormir. Blanqui quitta le Taureau pour être transféré à Clairvaux. Son nom

est demeuré, on ne sait trop pourquoi, dans la mémoire populaire, qui a complètement oublié, par contre, la Chalotais, et il sert même de sobriquet pour désigner plaisamment le gardien du fort.

Depuis longtemps, le Taureau a perdu toute valeur défensive. Bâti à une époque où la hauteur des murailles était un gage de sécurité, il ne répond plus aux exigences de la stratégie moderne, et s'écroulerait en quelques instants sous le tir de ces terribles pièces de marine qui, entre les mains de nos amis les Anglais, ont si bellement besogné naguère contre les Boches. En 1889, à la suite du vote d'une loi présentée par M. de Freycinet et proposant le déclassement de cent trente places fortes, le Taureau, compris dans cette hécatombe, a été abandonné. On détruisit son artillerie en faisant sauter les pièces dans les casemates mêmes, que l'explosion ravagea, et on la vendit comme ferraille sur les quais de Morlaix, sans en excepter la curieuse couleuvrine qui offrait le blason cousu d'hermines de Bretagne entouré de la cordelière de la duchesse Anne. Depuis lors, le Taureau a fait retour à la marine de guerre qui, au moment de l'alerte de Fachoda, l'arma de quelques légers canons à tir rapide, et y installa un poste de ravitaillement pour les torpilleurs.

On sait qu'au début de cette guerre mondiale dont la France vient de sortir meurtrie, mais victorieuse et resplendissante, le plan d'attaque des Allemands

comprenait le débarquement d'une puissante armée dans la rade de Morlaix sous la protection de cuirassés dont les obus n'eussent fait qu'une bouchée du malheureux Taureau ! Dieu merci, l'entrée en ligne, à nos côtés, de la loyale Grande-Bretagne ferma le Pas-de-Calais aux transports ennemis déjà prêts à appareiller, en préservant l'Armorique de dévastations et d'horreurs analogues à celles qu'ont souffertes les infortunées régions du Nord. Un tel service efface tous les antiques griefs dont le Taureau demeure le témoin, et assure désormais à l'Angleterre la gratitude des Bretons.

Si la vacillante Société des Nations parvient à se faire remettre le kaiser et à livrer ce monstrueux potentat à une cour de justice qui le frappe d'une détention perpétuelle, le château du Taureau serait pour un tel captif, chargé des malédictions du globe entier, une prison sûre, défiant toute évasion, farouche à souhait dans son étroite enceinte de blocs suintants et de roches goémonneuses. Par les nuits d'hiver et de tempête, quand l'ex-empereur entendrait la rafale hurler et gémir en ébranlant sa porte, la plainte exaspérée des flots, toutes les terrifiantes clameurs de la mer et de l'ombre, il pourrait croire que les fantômes des noyés du *Lusitania*, des victimes innombrables de la guerre sous-marine ont surgi des profondeurs atlantiques et sont venus se presser au pied des remparts pour l'appeler et le maudire...

VII

Terminons cette trop longue notice par une description de l'état actuel du château du Taureau, classé naguère au nombre des monuments historiques, ce qui contribuera à conjurer les fâcheux effets de l'état d'abandon dans lequel la période de desarmement où nous entrons va laisser l'antique forteresse. Quand la marée haute en immerge le piedestal rocheux, elle semble un formidable ponton prêt à voguer et tournant déjà vers le large sa proue trouée de menaçants sabords. C'est une construction massive, trapue, cramponnée à son écueil, épousant ses contours et faisant bloc avec lui. Au nord, elle se termine en hémicycle de manière à n'offrir aucune arête saillante où puisse s'acharner l'ouragan ; l'autre face, tournée vers l'asile calme de la baie, s'achève carrément, abritant le pont-levis et sa culée.

Elevé contre les Anglais, le Taureau a rarement subi leurs attaques, mais celles que lui livrèrent les éléments, qui pourrait les dénombrer ? Il faut avoir vu, pendant l'un de ces effroyables « coups de norouât » qui font rage chaque hiver sur nos côtes, d'énormes vagues éclater en tonnant contre les murailles, l'écume bondir en gerbes fantastiques et balayer les plates-formes de sa mitraille cinglante, la mer et le vent se ruer ensemble à l'assaut du vieux fort impassible, à demi-submergé parfois comme un navire à la cape sous le sombre déchaînement des houles...

On pénètre dans le château par une porte cintrée du XVIII^e siècle surmontée de deux coulisses où passent les brancards du pont-levis, qui retombe sur une culée ou pile où l'on accède, à l'est, par un escalier en partie taillé dans le roc. Cette pile fut pavée en 1715 ; on distingue, sur ses dalles, quelques noms patiemment creusés par les invalides ou les soldats au cours de leurs monotones gardes. Deux pilastres doriques montent de chaque côté de la porte jusqu'au gros tore saillant qui formait corniche ou cordon à la base du parapet, dont les créneaux ont été aveuglés. Un écusson aux armes de France, placé entre les deux coulisses, a été martelé ; plus bas, on distingue les vestiges d'un cadran solaire et l'inscription :

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

sculptée à l'époque révolutionnaire, et qui, placée au portail d'une prison, paraît quelque peu dérisoire.

A droite du passage voûté qui donne accès dans la cour intérieure est le corps-de-garde, aux larges murailles percées de meurtrières ; il est vide et ne contient qu'un lit de camp et une cheminée. Au-dessous est une cave à demi-comblée où aboutissait, dit-on, l'hypothétique souterrain qui conduisait au château de Lanoverte en Plouézoc'h. A gauche de l'entrée, la chambre de l'aumônier et la chapelle servent aujourd'hui de logement au gardien.

La chapelle, dédiée à Saint-Yves, avait une tribune réservée aux officiers, à laquelle menait une galerie extérieure s'ouvrant sur le donjon. L'eau s'infiltrait à travers la voûte, et en 1722, il fallut établir un dais de toile cirée au-dessus de l'autel pour le préserver. Cet autel fut renouvelé en 1730, assez pauvrement, puisque le tout ne coûta que 70 livres ; le tableau de Saint Yves qui le décorait tombait lui-même en lambeaux ; aussi l'ingénieur, M. de Garangeau, « estimant » qu'il est très nécessaire pour la décence de le remplacer », propose en 1736 d'en faire peindre un neuf « par une fille qui travaille ici », sur une toile de 5 pieds de haut et 3 pieds de large, pour la modique somme de 45 livres. L'affaire ne dut point s'arranger, et plus tard, en 1783, un artiste brestois anonyme confectionna pour l'oratoire du Taureau un tableau où il substitua Saint-Louis à l'image du bon *Avocat des Pauvres* ; cette toile qui coûta 134 livres, fut sans doute lacérée peu d'années après par la garnison patriote du fort.

L'entretien de la chapelle coûtait annuellement 36 livres ; le chapelain recevait 30 livres par mois pour salaire de sa messe quotidienne. On pourrait, à l'aide des registres de Plouézoc'h, établir la liste des aumôniers depuis le XVII^e siècle : l'un d'eux, l'abbé de Coatarel, chapelain vers 1660, était issu de noble extraction. En 1751, on fit l'acquisition d'un calice d'argent doré, d'une boîte d'argent pour les Saintes

Huiles, d'une chasuble et divers ornements de camelot violet galonné bordés de soie blanche à franges. Ces achats coûtèrent 346 livres.

Sous le passage sont creusés quatre cachots ou caveaux dans lesquels on descend par quelques marches. Ce sont d'affreux réduits, en partie voûtés, où l'on peut à peine se tenir debout, aux murailles salpêtreuses et mouillées, dont deux manquent totalement d'éclairage. En 1905, le gardien a découvert dans l'un d'eux, qu'il fouillait pour extraire la terre battue qui en forme l'aire, afin de la répandre sur son jardin, un crâne et quelques ossements humains. Sont-ce les restes d'un prisonnier emmuré dans cette quasi-oubliette ? C'est possible. En tout cas, au XVIII^e siècle, ces cachots ne contenaient plus de détenus et servaient de cave à bois et à vin pour l'usage des officiers.

La cour intérieure, pavée, n'est qu'un étroit boyau à ciel ouvert étranglé entre deux hautes façades sombres où s'ouvrent les portes et fenêtres des magasins et appartements. A l'extrémité Nord est la prison, réduit obscur taillé dans le rocher et pratiqué dans le robuste éperon arrondi qui renforce et termine de ce côté le château. Ses murs sont épais de près de 2 mètres. Deux solides huis, l'un de bois, l'autre de fer, en fermaient l'entrée. La Chalotais, quoi qu'on en dise, n'a jamais été l'hôte de cette sinistre salle, qui se souvient seulement d'avoir enfermé, sous la

Terreur, des prêtres et des fédéralistes attendant la proscription ou l'échafaud de Brest.

A l'angle sud-ouest s'arrondit la *Tour Française*, gros donjon cylindrique à trois étages. Un escalier en colimaçon, pratiqué dans l'épaisseur du mur, relie les deux grandes salles circulaires qui en occupent l'intérieur. Trois larges embrasures pour bouches à feu éclairent ces salles, voûtées en calotte grossière. A la clef de celle du premier étage, on distingue un écusson timbré, mais très fruste ; un autre écusson de granit également indistinct a servi à boucher une meurtrière, et, à l'extérieur, une fleur de lys en relief orne l'un des blocs d'assise de la tour. C'est peut-être la marque de l'architecte - appareilleur qui rebâtit celle-ci, après l'écroulement de 1600. Avec sa jolie échauguette pentagonale rasée vers 1900, et la dentelure de ses créneaux depuis longtemps aveuglés, la vieille *Tour Française* a beaucoup perdu de son allure guerrière.

Au nord du donjon se succèdent au rez-de-chaussée les onze casemates établies par Vauban, en vertu d'une ordonnance de Louis XIV rendue en 1685, et mettant les frais de l'entreprise à la charge de la communauté de Morlaix, à laquelle le roi accordait comme subside un droit de 6 deniers sur chaque pot de vin débité en ville. Ces casemates, aujourd'hui vides de leur artillerie, qu'on y a fait sauter, ont leurs embrasures closes d'épais mantelets de bois

assujettis par des verrous et des ferrures massives, mais les flots parviennent à les défoncer. Lors d'une tempête de l'hiver de 1904-1905, le volet de la dernière casemate, exposée au vent du large, céda soudain, et durant toute la nuit, les vagues s'engouffrèrent dans le château par cette brèche avec le fracas d'un coup de canon, inondant la cour intérieure. « Je me croyais, nous disait le gardien, sur un navire en perdition ! »

Quand on a visité la chambre de Blanqui, au dessus du portail, parcouru la caserne, les pièces servant de magasins, quelques appartements de la partie ouest dont les murs lambrissés et le parquet de menuiserie indiquent qu'ils étaient occupés par l'état-major, suivi le long balcon en encorbellement qui dessert de ce côté tout le premier étage, il ne reste plus qu'à monter sur la plate-forme, pavée de grandes dalles de granit creusées de rigoles en pente qui recueillent l'eau de pluie et la conduisent dans la citerne. Debout sur le parapet du donjon, au sommet de la forteresse, on contemple la mer éblouissante, le capricieux pêle-mêle des rochers dorés de mousses marines, des ilots, des tourelles rouges ou noires, des écueils blanchis d'écume sur lesquels tourbillonnent des vols de goélands ou de pétrels, le long triangle d'eau bleue et paisible qu'ouvre la rade de Morlaix, entre le Froot et Kerarmel, la chapelle insulaire de Callot, les côtes du Tréguier et du Léon,

Roscoff et Primel. A ce cadre merveilleux, l'ancien château austère et rude emprunte on ne sait quelle étrange poésie, à la fois tragique et souriante.

Son rôle est à présent fini ; il peut s'endormir sur sa roche, au milieu de cet estuaire qu'il protégea pendant trois siècles, et dont il n'est plus à présent que la vigie déclassée et inutile. Mais il ramasse en lui tant de souvenirs, il exprime si puissamment les gloires et les douleurs du passé, qu'il demeure toujours l'âme du magique paysage qui l'environne. Tant que ses murailles formidables ne se seront pas effondrées sous le choc des lames, pas un Morlaisien ne reverra le Taureau sans le saluer d'une pensée presque attendrie, sans l'aimer pour sa vigilance indéfectible, et sans songer à la mélancolique parole de Chateaubriant, que l'aspect du vieux fort abandonné illustre d'une façon si saisissante : « Tout a changé en Bretagne, excepté les flots qui changent toujours ».



EXTRAIT
du Journal « MOUEZ AR VRO »

Moulet e ti A. LAJAT, 31, stread ar Feunteun
MONTROULEZ (Morlaix)

TI BREIZ

LIBRAIRIE * PAPETERIE

*Spécialité d'Ouvrages sur la Bretagne
et les Pays Celtiques*

MORLAIX - 33, Place Thiers, 33 - MORLAIX

Lennit Holl

Lisez Tous

MOUEZ AR VRO

*Hebdomadaire Breton-Français
Organe du Relèvement National de la Bretagne*

Articles en breton et en français sur des questions intellectuelles, artistiques, économiques ; contes, nouvelles et poésies, en langue bretonne ; notes d'histoire ; nouvelles locales et régionales, etc...

2 Wenneg an Niveren — Le Numéro : 10 Centimes

ABONNEMENTS : Morlaix, 5 fr. ; Finistère et Départements limitrophes, 6 fr. ; Autres départements, 7 fr. ; Etranger, 8 fr.

Le devoir de tout Breton de cœur est de s'y abonner

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
F. GOURVIL, 33, PLACE THIERS — MORLAIX

NOTICE

La présente réédition en fac similé du « Château du Taureau » de Louis Le Guennec publiée d'abord par épisodes dans l'hebdomadaire « Mouez Ar Vro », avait été regroupée et éditée par l'imprimerie Lajat à une date indéterminée (1921 ou 1922).

La typographie en est parfois médiocre, mais monsieur Lajat, barde « Mab An Argoat », devait faire faillite peu après. Le remplacement de ses polices de lettres et autres matériels ne devait pas être son principal souci (cf. Marthe Le Clech - L'imprimerie - Morlaix tome 4).

Ce texte reste à ce jour la meilleure approche de l'histoire du Château du Taureau. Il rappelle bien sûr que la forteresse est située en la commune de Plouezoc'h, bien qu'il n'y ait jamais eu, y compris jusqu'à ce jour, que peu de relations entre « le Taureau » et cette commune. Mais le découpage historique des communes du pays de Morlaix est devenu aujourd'hui un aimable et folklorique puzzle.

Dans l'attente de la parution d'un grand livre sur « le Taureau », ce qui est prévu, nous souhaitons que ce petit ouvrage aide à redécouvrir cette belle forteresse, chargée de la défense de Morlaix qui fut une ville prospère, entreprenante et convoitée.

Antoine Pouliquen

Fac similé réalisé par les éditions Le Bouquiniste - Morlaix
Publié avec l'aimable autorisation de l'association des amis
de Louis Le Guennec.

Droits réservés pour l'auteur ou ses ayants droit
des gravures de la couverture.

Achevé d'imprimer
sur les presses de l'Imprimerie de Bretagne
à Morlaix (Finistère) - le 3 décembre 2002

Dépôt légal 4^e trimestre 2002
ISBN : 2-9500952-8-3



9 782950 095282

Fac simulé édité par Le Bouquiniste - Morlaix

ISBN : 2-9500952-8-3